



CONTRAT DE FOURNITURES

REF. N° ZB73559850

Agence Italienne pour la Coopération au Développement
Siège Etrangère de Khartoum, Bureau de Yaoundé
Rue 1.906, maison 44, appt. 4, Bastos – Yaoundé (CM)

(le «pouvoir adjudicateur»),

d'une part,

et

Union de Femmes LEYMA de MANI
Forme juridique : COOPERATIVE
047/MATSPGL/RHL/DHB/SG/SPM/CLA/2018
Sous-préfecture de Mani, Dep. De Haraz-Albiar,
Province de Hadjer-Lamis, Tchad,

(le «contractant»)

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

INTITULÉ DU MARCHÉ

**Fourniture de matières premières pour le centre nutritionnel CHU-BS de
N'Djamena_Numéro d'identification ZB73559850**

Article 1 Objet

1.1 L'objet du marché est la fourniture et livraison des fournitures suivantes:

No	Description	Kg par 1 Sac	Quantité (Sacs)
1	Sorgho Rouge	100 kg	65
2	Niébé (haricot) ou Soja	100 kg	30
3	Carotte	50 kg	15
4	Bêterave	50 kg	10
5	Arachide	100 kg	50
6	Sucre	50 kg	10
7	Sel iodé	10 kg	5
8	Étiquetage	Unité	15000
9	Emballage écologique - 1 kg	Unité	5000
10	Emballage écologique - 500 gr	Unité	5000
11	Emballage écologique - 250 gr	Unité	5000

Décembre 2021

1_Contrat_Unio Femmes Leyma Mani_ZB73559850

Page 1 de 3



Les biens susmentionnés auront à être livrés au Complexe Hospitalo-Universitaire le Bon Samaritain, Quartier Walia, N'Djamena, DAP, en trois tranches de quantités égales :

- la première dans le délai de 15 jours à partir de la date de signature du contrat par les deux parties ;
- la deuxième dans le délai de 30 jours à partir de la date de livraison de la première tranche ;
- la troisième dans le délai de 30 jours à partir de la date de livraison de la deuxième tranche.

1.2 Le contractant doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique.

Article 2 Origine

La règle d'origine des biens est définie à l'article 10 des conditions particulières.

Article 3 Prix

- 3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de **EUR 19.646,87** (dix-neuf mille six cent quarante-six/87 Euro), soit **XAF 12.887.500** (douze millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Francs CFA).
- 3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

Article 4 Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- Le contrat ;
- Les conditions particulières ;
- Les conditions générales (annexe I) ;
- Les spécifications et offre technique (annexe II + III) ;
- Le budget ventilé (annexe IV) ;
- Les formulaires spécifiques ou documents pertinents (Annexe V).





Les différents documents constituant le marché sont réputés s'expliquer mutuellement ; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Fait en français en deux exemplaires originaux, un original remis à la AICS et un original remis au contractant.

Pour le contractant

Nom : *Baba Sultan Ibrahim*

Titre : *Président*

Signature :

Date : *28/03/2022*



Pour le pouvoir adjudicateur

Nom : *MICHELE MORASSI*

Titre :

Signature :

Date : *28/03/2022*





CONDITIONS PARTICULIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Les présentes conditions particulières précisent et complètent, au besoin, les dispositions des conditions générales applicables au marché. Sauf si les conditions particulières en disposent autrement, les dispositions des conditions générales susmentionnées demeurent pleinement applicables. La numérotation des articles des conditions particulières n'est pas consécutive et suit la numérotation des articles des conditions générales. À titre exceptionnel et avec l'autorisation des services compétents de la Commission, d'autres clauses peuvent être introduites pour couvrir des situations particulières.

Article 2 Langue du marché

- 2.1 La langue utilisée est le français.

Article 4 Communications

- 4.1 Les coordonnées de contact à utiliser sont :

Pouvoir adjudicateur

Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS)

Bureau de Yaounde

44, Rue 1906, Apt. 4 Bastos – Yaounde - Cameroun

Tel: +237 693518895

Email: segreteria.yaounde@aics.gov.it

Lundi à Vendredi – 09.00am – 05.00pm (heure locale de Yaounde)

Contractant

Union de Femmes Leyma de Mani

Mme Baba Soultan Ibrahim

Mani-HadjerLamis-Tchad

Tél : +235 65671717 / 66370745 / 90604443

Email : babamanisoultan@gmail.com / moussadougou@gmail.com

- 4.2 Le pouvoir adjudicateur et le contractant utilisent un système électronique à toutes les étapes de l'exécution du marché, y compris, notamment, pour la gestion du marché (modifications et ordres de service), l'élaboration des rapports (y compris sur les résultats) et les paiements. Le contractant est tenu de s'inscrire sur le système d'échange électronique approprié et d'en faire usage pour assurer la gestion électronique du marché.

La gestion électronique du contrat via le système susmentionné peut débiter à la date du début de la mise en œuvre du contrat, comme décrit à l'article 18 ci-dessous, ou à une date ultérieure. Dans ce dernier cas, le pouvoir adjudicateur

4



informe le contractant par écrit de son obligation d'utiliser le système électronique pour toutes les communications dans un délai maximal de trois mois.

Article 10 Origine

10.1 Tous les biens achetés peuvent provenir de n'importe quel pays.

Article 11 Garantie de bonne exécution

11.1 Aucune garantie d'exécution n'est requise.

Article 19 Période de mise en œuvre des tâches

19.1 La période de mise en œuvre des tâches est de maximum 90 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat par les deux parties.

Article 26 Principes généraux des paiements

26.1 Les paiements sont effectués en XAF.

Les paiements sont autorisés et effectués par AICS Khartoum.

26.2 En vue d'obtenir les paiements, le contractant doit introduire auprès de l'autorité visée au paragraphe 26.1 ci-dessus:

- a) Pour le préfinancement de 40 %, (7.858,75 €, soit 5.155.000 XAF) par dérogation à l'article 26.5 des conditions générales, aucune garantie de préfinancement n'est exigée. Une demande de paiement sera adressée par le contractant au pouvoir adjudicateur.
- b) Pour le paiement du solde de 60 %, (11.788,12 €, soit 7.732.500 XAF) la facture en ainsi que la certification de réception définitive, à la suite de la livraison des trois tranches de fournitures.

Article 40 Règlement des différends

40.4 Tout différend survenant dans l'exécution du présent contrat et qui ne peut être réglé à l'amiable est de la compétence exclusive des tribunaux de Rome – Italie.

* * *

4

ANNEXE IV: Budget ventilé (Modèle d'offre financière)

Page n° 1 | de 1

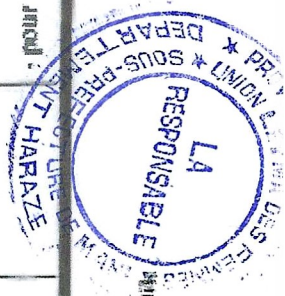
RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: ZB73559850
FEMMES LEYMA DE MANI>

NOM DU SOUMISSIONNAIRE: <UNION DES

A	B	C	D	E
NUMERO DE L'ARTICLE	QUANTITE	SPÉCIFICATIONS PROPONÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (Y COMPRIS MARQUE/MODELE)	COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE (DAP) AUTRES DU	TOTAL
			Complète Hospitalo-Universitaire le Bon Samaritain, Quartier IFalia, N'Djamena	EUR- XAF
1	65 sacs x 100 kg	SORGHO ROUGE PRODUIT A HADIER LAMIS -TCHAD	EUR- XAF 60 98 EURO- 40 000 FCFA	3 963.67 EURO- 2 600 000 FCFA
2	30 sacs x 100 kg	HARICOT à « l'œil noir » vigna unguicula produit à bokoro	106.71 EURO- 70 000 FCFA	3 201.43 EURO- 2 100 000 FCFA
3	15 sacs x 50 kg	CAROTTE « ORANGE » PRODUIT DE CULTURE MARAICHERE DE LA ZONE DE	56.41 EURO- 37 000 FCFA	846.09 EURO- 555 000 FCFA



4	10 sacs x 50 kg	DE TRAVI "KOUKOU" PRODUIT DE CULTURE MARACHERE DE LA ZONE DE KOUNDOUL-ANADER TCHAD	60 000 FCFA 45 000 FCFA	400 000 FCFA 450 000 FCFA
5	50 sacs x 100 kg	ARACHIDE DECORTIQUEE (sans coques) avec legume sec rose ou rouge	60 000 FCFA 65 000 FCFA	4 950 500 FCFA 3 250 000 FCFA
6	10 sacs x 50 kg	Sucre semoule produit par la compagnie sucrière du TCHAD (CSTO)	60 220 FCFA 39 500 FCFA	602 170 FCFA 395 000 FCFA
7	5 sacs x 10 kg	Sel table.	11 430 FCFA 7 500 FCFA	57 170 FCFA 37 500 FCFA
8	5000 pcs	Emballage, 10" x 15cm, imprimé en couleur figurant informations nutritionnelles, ingrédients alimentaires et modalités de préparation	0 190 FCFA 125 FCFA	2 858 420 FCFA 1 875 000 FCFA
9	5000 pcs	Emballage écologique - 1 kg - 5000 pcs - en papier avec fermeture hermétique - cm 23,3 x 9,5 x 14 - capacité 1 kg - pour aliments	0 190 FCFA 125 FCFA	952 810 FCFA 625 000 FCFA



Membre 2024
N° 2 - 2024



10	5000 pcs	Emballage écologique - 5000 gr - 5000 pcs - en papier avec fermeture hermétique - cm 19x7x26,5 - capacité 300 gr - pour aliments	15 EURO 100 FCF	762.25 EURO 500 000 FCF
11	5000 pcs	Emballage écologique - 250 gr - 5000 pcs - en papier avec fermeture hermétique - cm 16x9x23 - capacité 250 gr - pour aliments	0.15 EURO 100 FCF	762.25 EURO 500 000 FCF
			Coûts Total	19 646.87 EURO 12 887 500 FCF



W